

Copie.

Naples Le 9 Janvier 1833.

270

Monsieur Le Chevalier,

Depuis assez Longtemps Inspecians Les Directeurs de L'Académie Royale de France à Rome, avec vœux et souhaits, pour le complément des études des élèves de cette Académie, qu'il Leur fût permis d'y placer Les Plâtres des deux Statues équestres dites de La Famille de Galbus qui se trouvent au Musée Bourbon.

Il m'a été infamé que quelques craintes s'élevaient autrefois élevés sur Le Danger que L'opération du montage pourrait faire courir à ces belles Statues dont on a vu que quelques parties avaient été exposés à L'action du feu, mais ^{on} entendu en même temps affirmer que cette opinion n'était pas suffisamment établie, et qu'un examen plus exact pourrait convaincre aujourd'hui Les hommes de L'art, dont La main exercée peut maintenant exécuter cette opération avec une de délicatesse et de précision, qu'elle pourrait être appliquée sans.

inconvenient à ces statuts.

Si tel est en effet le résultat des informations que je prie S. E. de se faire donner à ce sujet. Je vous demande, Monsieur Le Chevalier, de vouloir bien faire accorder à M. Le Directeur de l'Académie de France à Rome, l'autorisation qu'il souhaite, et je m'estimerai heureuse d'être mis à même de Le Lui transmettre.

Je demanderais en même temps à faire exécuter de ces mêmes statuts d'autres plaques destinées à être placées dans la Collection du Louvre à Paris.

Il appartient au Ministre éclairé qui est Ministre, à cette heure, avec tant de Distinction le Département des Beaux-Arts, dans le Programme de deux Oracles, d'accorder sa protection aux Jeunes Étrangers qui se consacrent à Les cultiver et de les favoriser dans leurs études.

Veuillez agréer, Monsieur Le Chevalier, Les nouvelles assurances de

Signé Layla von Maubourg.

Monsieur Le Chevalier,

Sur la demande de M^e Le Directeur de l'Académie
royale de France à Rome que j'eus l'honneur de
vous faire connaître par ma Lettre du 9 Janvier 1733.
vous voulâtes bien me répondre en date du 11 Dec.
même mois, que ses vœux et les miens seroient satis-
faits, si il venoit des espais que vous vous proposiez
de faire faire, que les morceaux précieux pourroient
être montrés sans être endommagés.

J'ai bien de penser qu'au moyen de divers perfec-
tionnements introduits dans l'art du moule, on s'est
aujourd'hui vu même que les statues équestres dont il
est question peuvent subir sans danger l'opération du moulage.

J'ai prié S. E. de vouloir bien ordonner la vérification
de ce fait et si il se trouve exact, j'y prends la Liberté
de lui rappeler les espérances que sa réponse
me fit concevoir l'année dernière.

J'ai l'honneur &c.

Signé: Louis de Maulbourg